



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2011/28

Le 27 septembre 2011

Première visite officielle à la Cour internationale de Justice du maire de La Haye et de ses échevins

LA HAYE, le 27 septembre 2011. Le maire de La Haye, M. Jozias van Aartsen, et ses échevins se sont rendus aujourd'hui en visite au siège de la Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, au Palais de la Paix, à La Haye.

C'est la première fois que l'ensemble de l'exécutif municipal de La Haye effectuait une telle visite auprès d'une organisation internationale.

Le maire et ses échevins ont été accueillis à leur arrivée par le greffier de la Cour, M. Philippe Couvreur. Ils ont été présentés au président de la Cour, M. le juge Hisashi Owada, ainsi qu'aux autres membres de la Cour.

La délégation haguenoise a ensuite été conduite dans la salle où la Cour tient tous ses délibérés. Cette salle n'est que très rarement ouverte aux visiteurs extérieurs. La visite s'est poursuivie au Restaurant des juges, avec un déjeuner de travail.

Au cours de cet échange informel, des membres de la Cour ont expliqué aux édiles municipaux le mode de fonctionnement de la Cour et la Municipalité a, à son tour, pu présenter aux juges ses ambitions internationales pour la ville de La Haye.

A l'issue de cette rencontre, le maire de La Haye a signé le Livre d'Or de la Cour, et une photographie a été prise avec toutes les personnes ayant pris part à cette rencontre.

*

Des photographies de cet événement sont disponibles sur le site Internet de la Cour à l'adresse suivante: www.icj-cij.org (rubrique : Espace Presse).

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a débuté ses activités en avril 1946. La Cour a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux de l'ONU dont le siège n'est pas à New York. La Cour a une double mission consistant, premièrement, à régler, conformément au droit international, les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (ses arrêts ont valeur obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, deuxièmement, à donner des avis consultatifs sur les

questions juridiques qui peuvent lui être posées par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisés à le faire. La Cour est composée de quinze juges qui sont élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle est assistée par un Greffe, son secrétariat international, dont l'activité a, d'une part un aspect judiciaire et diplomatique, et d'autre part un aspect administratif. Les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais.

Il convient de ne pas confondre la CIJ, qui est une cour civile uniquement ouverte aux Etats (au contentieux) et à certains organes et institutions du système onusien (pour la procédure consultative), avec les autres institutions judiciaires, pénales pour la plupart, établies à La Haye et dans sa proche banlieue, comme par exemple : le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ou TPIY, juridiction ad hoc créée par le Conseil de sécurité), la Cour pénale internationale (CPI, la première cour pénale internationale permanente créée par traité, qui n'appartient pas au système des Nations Unies), le Tribunal spécial pour le Liban (ou TSL, une organisation judiciaire indépendante composée de juges libanais et internationaux), ou encore la Cour permanente d'arbitrage (CPA), une institution indépendante, créée en 1899.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)